
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2024 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

ABSENCES :

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10. - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA24 28 030

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 12 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03 - Annonces du maire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait état de quelques points d'information concernant l'arrondissement.

Le premier point porte sur les travaux d'aménagement du nouveau pont qui vont reprendre le 25 mars prochain. Le maire invite les citoyens à consulter la page Facebook de l'arrondissement après le 18 mars.

Le second point concerne le nettoyage des rues. À cet effet, le maire demande aux citoyens de faire preuve de patience, car les fines roches et le sel au sol devront être enlevés avant de pouvoir passer au nettoyage des rues. Aussi, la précocité du printemps n'aide pas, puisque le gel et les précipitations sont encore prévisibles à cette période de l'année.

Le troisième point concerne la sécurité routière et le respect des limites de vitesse pour le bien-être de tous (piétons et plus particulièrement les enfants). Concernant la surveillance routière, il mentionne que le SPVM prévoit effectuer des opérations de radar durant la période estivale.

Il fait mention au quatrième point, des inondations printanières et explique que l'octroi d'un contrat de location de cinq (5) pompes auto-amorçantes est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil de ce soir afin de se préparer en amont.

Ensuite, il fait un retour sur la 58e finale des Jeux du Québec où quelque 336 athlètes ont performé, dont 2 d'entre eux résident à l'arrondissement. Il transmet ses félicitations à tous et souligne la présence dans la salle de madame Alix Lemelin de l'équipe de Ringuette du Lac Saint-Louis qui a terminé à la 4^e place. Il félicite aussi Claire Donnelly de l'équipe de plongeon dans la catégorie fille espoir - 15 à 17 ans qui s'est démarquée dans sa discipline.

Puis, le maire explique brièvement le processus du *Budget participatif de Montréal* qui permet aux citoyen.nes de soumettre des idées de projets d'aménagement ou d'équipements municipaux pour répondre aux besoins des jeunes ou l'amélioration de la sécurité dans les quartiers montréalais. Le processus en est à la première étape, soit la collecte d'idées. Il invite les citoyen.nes à soumettre leurs idées jusqu'au 25 mars.

Par ailleurs, il fait état des récentes opérations d'émondage et de coupe d'arbres par Hydro-Québec dans l'arrondissement ainsi que les raisons justifiant cette opération. Des représentants de l'entreprise avaient prévu l'émondage et la coupe de branches de 10 cm et moins et le maintien des copeaux au sol pour favoriser la diversité.

En dernier lieu, il remercie la Direction de la culture, des sports et des relations avec les citoyens pour la programmation d'activités dans le cadre du carnaval *L'Hiver Blizard* qui s'est déroulé durant la semaine de relâche. Il félicite l'équipe pour la diversité des activités qui se sont succédé sur une période de 10 jours et permis aux jeunes de s'amuser pendant le congé.

Il termine en informant les citoyen.nes de la réparation de nids-de-poule à l'aide d'un véhicule motorisé. D'autres opérations de colmatage de nids-de-poule auront lieu prochainement. À ce sujet, le maire invite les citoyen.nes à composer le 311 ou se rendre sur l'application *Montréal-Services aux citoyens* pour signaler les nids-de-poule sur le territoire de l'arrondissement.

Il souhaite à tous un bon printemps et invite à profiter du beau temps et d'être prudents. Puis invite la jeune athlète madame Lemelin à le rejoindre pour une photo souvenir.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Aucune

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 41

Madame Rachel Filiatrault

- Coupe d'arbres sur le chemin Bord du Lac
Ramassage des résidus et des troncs – mobiliser
Hydro-Québec et la Ville de Montréal

- Coupe d'arbres sur le chemin Bord du Lac –
Ramassage en vue de la sécurité des résidents

Monsieur Denis Lepage

- Coupe d'arbres sur le chemin Bord du Lac
Nettoyage des lieux – Établir un plan et un
échancier - le partager avec Hydro-Québec

- Informer et demander l'aide du ministère de
l'environnement dans le réaménagement du
Chemin du Bord-du-Lac

Monsieur Jean Clerk

- Coupe d'arbres sur le chemin Bord du Lac
Nettoyage – Que compte faire l'arrondissement?

Monsieur Philippe Voisard

- Travaux de réfection des trottoirs sur la rue du
Pont à Sainte-Geneviève – préservation du
caractère villageois et patrimonial

- Invitation pour ramasser les troncs d'arbres du
chemin du Bord du Lac

Monsieur Eric Schild

- Rue Saint-Jean-Baptiste – Suivi concernant les
travaux d'aqueduc et entretien du puisard
affectant la qualité de l'eau potable.

Monsieur Claude Gamache

- Resurfacement de la rue du Port-Saint-Malo et
des rues de ce secteur

- Faire vérifier et élaguer les arbres qui cachent
les lampadaires de l'arrondissement

Madame Bronwyn Sanderson
Monsieur Pierre Lajeunesse

- Coupe d'arbres sur le chemin Bord du Lac -
Que compte faire l'arrondissement ainsi que le
Club de golf Royal Montréal concernant le vide
laissé par les coupes d'arbres d'Hydro-Québec?

Monsieur Serge Gagné

- Avancement des travaux du nouveau pont
- Pourquoi un report de la date de fin des travaux
en 2025? Et, quel sera le cout réel?

Fin : 20 h 06

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune

CA24 28 031

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 février 2024.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 6 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1249452005

CA24 28 032

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du jeudi 22 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1249452009

CA24 28 033

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 12 décembre 2023;

De prendre acte du dépôt du compte rendu du comité sur la sécurité publique de la circulation et des mesures d'urgence du lundi 15 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1249452006

CA24 28 034

Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield, pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234, 85 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation DT-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires);
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1245880003

CA24 28 035

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection de trottoirs et bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 681 197,52 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 592 345,67 \$ + contingences (15%): 88 851,85 \$) - Appel d'offres public # 2024-02 (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 119 943,56 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 592 345,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-02);
2. D'autoriser une dépense de 88 851,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'autoriser un montant total incident de 119 943,56 \$ incluant taxes et 10% de contingences pour des services professionnels de surveillance des travaux et de contrôle qualité des matériaux;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1240543003

CA24 28 036

Accorder un contrat de gré à gré à Les Constructions H2D inc., pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard - Dépense totale de 120 714,67 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 114 966,35 \$ \$ + contingences : 5 748,32 \$)

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 120 714,67 \$, taxes et 5 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat de gré à gré à Les Constructions H2D inc., pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard - Dépense totale de 120 714,67 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 114 966,35 \$ \$ + contingences : 5 748,32 \$);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1240543002

CA24 28 037

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249452007

CA24 28 038

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 \$.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 \$;

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1245880002

CA24 28 039

Autoriser une dépense maximale de 14 000 \$, taxes incluses, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour les frais relatifs à la réalisation et au soutien technique de la présentation du spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2024.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

- D'autoriser une dépense maximale de 14 000 \$, taxes incluses, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, pour les frais relatifs à la réalisation et au soutien technique de la présentation du spectacle de la Fête nationale le 23 juin 2024;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1249350007

CA24 28 040

Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

L'événement est le suivant :

Événements	Lieux et achalandage prévus	Dates
Portes ouvertes - Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île Bizard (occupation du domaine public)	Territoire de l'arrondissement	1 ^{er} mai 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1249350008

CA24 28 041

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 880, 5e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 440 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 880, 5e avenue correspondant au lot numéro 4 589 440 du cadastre du Québec.

Avec les matériaux suivants :

- Revêtement de maçonnerie Permacon Laffit Alto Nuancé Gris Chambord;
- Revêtement horizontale déclin de vinyle de couleur Kaki;
- Fascias, soffites, fenêtres, portes tels que les existants;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1249606003

CA24 28 042

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 847, 4e Avenue correspondant aux lots numéro 4 589 498, 5 057 689, 5 057 690, 5 057 691 et 5 057 692 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 847, 4e avenue correspondant aux lots numéros 4 589 498, 5 057 689, 5 057 690, 5 057 691 et 5 057 692 du cadastre du Québec.

avec les matériaux suivants:

- Revêtement de maçonnerie Permacon Laffit Nuancé Gris Newport;
- Revêtement horizontale Kaycan Davinci Manoir;
- Fascias, soffites, fenêtres, portes de couleur noir;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur Everest Gris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1249606002

CA24 28 043

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré à l'adresse sise au 945, 3e Avenue correspondant au lot numéro 4 589 509 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 945, 3e avenue correspondante au lot no 4 589 509 du cadastre du Québec avec la condition suivante :

- Planter deux (2) arbres dans la cour avant.

Et avec les matériaux suivants:

- Pierre Permacon modèle Mondrian de couleur gris scandinave;
- Revêtement horizontale modèle Canoxel 6" de couleur granite de Maibec;
- Fascia, soffite, fenêtre, garde-corps, porte, portes de garage et poutre couleur noir de gentek;
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle Mistique de couleur noir deux (2) tons de BP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1249606001

CA24 28 044

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction de deux (2) pergolas (constructions accessoires), deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier extérieur pour l'amphithéâtre extérieur à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction de deux (2) pergolas (constructions accessoires), deux (2) espaces aménagés en pavé uni et la construction d'un escalier extérieur pour l'amphithéâtre extérieur à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1247905003

CA24 28 045

Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898 du cadastre du Québec (16 312-16 322, boulevard Gouin) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés correspondant aux adresses 6 616 063, 6 616 064 et 6 615 898 du cadastre du Québec (16 312-16 322, boulevard Gouin) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1247905002

CA24 28 046

Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés 6 618 324 à 6 618 325 du cadastre du Québec (399, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots projetés correspondant à l'adresse 6 618 324 à 6 618 325 du cadastre du Québec (399, rue Cherrier) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1247905001

CA24 28 047

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement », à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 018;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2024 par sa résolution CA24 28 018;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement » - 0824-001, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1248522001

CA24 28 048

Nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL - Ouest-de-l'Île

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer monsieur Doug Hurley, maire d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1249452008

Dépôt de documents – Janvier 2024

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement;
- Rapport annuel du CCU - 2023

60.01

CA24 28 049

Levée de la séance

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 12 mars 2024 à, 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2024.